



Etat des lieux sortant

Par Lisa7603

Bonjour

Situation bizarre avec ma propriétaire besoin de conseil

Nous avons fait l'état des lieux sortant le 9 mai (on a payé jusqu'au 10 mais rdv le 9 car le 10 était un samedi (écrit sur une feuille blanche simple avec signature et marque certifiée exact)

Le papier peint que nous avons refait c'est un peu décollé. Elle nous a laissé quelques jours supplémentaires pour refaire, elle a marqué sur l'état des lieux " en attente de travaux "

Les travaux ont été refaits le 9 mai.

Je lui ai dit que c'était bon elle m'a dit qu'elle me recontacte semaine prochaine pour le rdv, nous sommes mercredi toujours rien et elle me laisse des vides à mes messages.

J'aimerais être sûr qu'on ne lui doit pas les jours supplémentaires de loyer qu'elle nous fait attendre ? Car on a payé jusqu'au 10 les travaux étaient finis le 9, maintenant c'est elle qui n'est pas disponible.

Pouvez-vous me le confirmer s'il vous plaît ?

(je précise que le papier qui s'est décollé est à cause de la moisissure du mur que nous n'avons ni elle ni moi vu, je l'ai recollé pour faire bien.

Merci

Par Joh63

bonjour,

le 9 mai était-il le jour de la fin du préavis ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Votre texte est peu clair.

Vous avez signé l'état des lieux de sortie le 9 mai ?

Vous avez rendu les clés en même temps ?

Quelle est la date de fin du préavis ?

Par janus2

Bonjour,

Tant que vous n'avez pas rendu les clés (avec attestation du bailleur), vous restez redevable du loyer et des charges.

Sauf, bien sûr, accord amiable avec le bailleur.

Par yapasdequoi

me recontacte semaine prochaine pour le rdv

Un rdv pour quoi faire ?

article 15 de la loi 89-462 (location vide)

et aussi

article 25-8 (location meublée)

Pendant le délai de préavis, le locataire () est redevable du loyer et des charges concernant tout le délai de préavis si c'est lui qui a notifié le congé, sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire en accord avec le bailleur.

Par Lisa7603

Mon preavis se fini le 10 mai. Nous avons fait l'état des lieux le 9 car propriétaire non dispo samedi 10.
Nous avons payer jusqu'au 10
Elle m'a laisser les clé pour les travaux

Par yapasdequoi

Elle m'a laisser les clé pour les travaux
Ce n'est pas la procédure légale, puisqu'après état des lieux, le logement redevient sous responsabilité du bailleur.
Le bailleur pouvait faire établir un devis et vous retenir le montant sur le dépôt de garantie.

Votre arrangement sur les travaux a-t-il été formalisé par écrit ?

Vous avez repris les clés, ceci rend caduc l'état des lieux : il faudra le refaire, et rendre les clés à nouveau contre reçu.

De plus tous les jours où vous aurez gardé ces clés sont dus au tarif du loyer puisque vous aviez le logement à disposition, (on appellera cette somme une indemnité d'occupation puisque la fin du préavis est dépassée.)

Donc relancez le bailleur pour ce nouveau rendez-vous, ou s'il tarde : renvoyez les clés via huissier ou pli RAR.